Répondre aux défis de la PAC post-2020 : Jeunes Agriculteurs propose 3 axes de travail

Le contexte

• Un contexte économique instable : libéralisation des marchés, volatilité des prix, crises successives, revenus agricoles en berne
• Un contexte social inquiétant : baisse constante du nombre d'agriculteurs, vieillissement de la population : seuls 6,5 % des agriculteurs européens ont moins de 35 ans !
• Des préoccupations environnementales grandissantes, un accroissement de la distance entre une population de plus en plus urbanisée et les agriculteurs

Ce que nous regrettons

La PAC, dans sa forme actuelle, est impuissante pour répondre à ces défis :
• plus qu'un véritable projet commun, la PAC s'est peu à peu transformée en une somme d'intérêts nationaux, régionaux ou sectoriels
• elle ne permet pas d'agir sur les marchés, en intervenant notamment temporairement sur l'offre, alors que c'est essentiel pour que les agriculteurs puissent vivre de leur métier
• les paiements découplés versés à l'hectare sont peu efficaces et créent des dérives (situations de rente, concentrations, etc.)

Les enjeux

• Assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs en Europe
• Sécuriser le revenu des agriculteurs et leur donner de la visibilité pour qu'ils continuent à assurer la sécurité alimentaire de l'Europe.
• Développer les activités agricoles tout en préservant l'environnement et en protégeant les ressources

Pendant 2 ans, Jeunes Agriculteurs a construit des propositions pour adapter la PAC aux enjeux du 21e siècle.

Ce que nous voulons

• Une PAC qui soutienne les exploitations de type familial, viables, vivables et transmissibles sur tous les territoires

• Une PAC qui agisse sur les marchés et qui accompagne les agriculteurs face à la volatilité des prix

• Une PAC qui forme un nouveau pacte alimentaire avec les citoyens européens préservant la sécurité alimentaire et les ressources naturelles

Nos propositions pour la PAC post 2020

1 Pour assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs en Europe, la PAC doit soutenir des exploitations de type familial, viables, vivables et transmissibles, sur tous les territoires

- **Assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs :** chaque Etat membre doit obligatoirement mettre en place une politique d'installation européenne

  • intégration des spécificités jeunes dans tous les outils communs : majoration des aides, prise en charge complète des dispositifs assurantiels,
  • exclusion du critère « jeune » des critères discriminants,
  • renforcement du top-up jeune.

- **Elaborer une définition européenne de l'agriculteur actif**, adaptable dans chaque Etat membre, fondée sur l'acte de production, des critères de revenu, de temps de travail et en exclure les retraités.

- **Cette définition doit permettre de :**
  • favoriser l'accès au foncier en limitant les situations de rente,
  • cibler les aides vers les agriculteurs, qui vivent véritablement de l'agriculture,
  • pour les agriculteurs en fin de carrière, conditionner le maintien des aides à un projet de transmission, y compris pour les parts détenues en société.

- **Soutenir à l'échelle européenne le développement de l'agriculture de groupe** en reconnaissant les jeunes et plus largement les agriculteurs qui choisissent cette voie.

2 Pour sécuriser le revenu des agriculteurs, la PAC doit agir sur les marchés et accompagner les agriculteurs face à la volatilité

- **Sécuriser le revenu des agriculteurs :** la PAC doit diminuer progressivement les aides découplées au profit d'outils de sécurisation du revenu des agriculteurs, qui devront avoir une part de leur gouvernance publique :

  • mettre en place des dispositifs contracycliques -qui varient en fonction des prix- nécessitant une plus grande flexibilité budgétaire et à la mise en place d'outils de régulation des marchés,
  • renforcer les outils assurantiels pour sécuriser et préserver la capacité d'entreprendre des agriculteurs,
  • mettre en place de nouveaux outils associant mécanismes publics et privés (assurances, fonds de pension), adaptés aux spécificités des territoires et attractifs pour le maximum d'agriculteurs.

- **Mutualiser les risques :** la PAC doit renforcer les fonds de mutualisation :

  • faire en sorte que les fonds de mutualisation ne soient pas seulement par les agriculteurs, mais aussi par l'ensemble des maillons des filières et des territoires,
  • privilégier le développement de fonds de mutualisation transversaux,
  • prendre en charge une part conséquente des dispositifs de gestion des risques pendant les 10 premières années d'installation.

- **Appuyer la structuration des filières :** les aides couplées, à nos yeux essentielles, doivent être considérées comme un support à la mise en place de stratégies de filières et de territoires, facilitant la contractualisation, le regroupement de l'offre et la création de valeur ajoutée.

3 Pour préserver la sécurité alimentaire et les ressources naturelles, la PAC doit former un nouveau pacte alimentaire avec les citoyens européens

- **Mettre en place des objectifs de résultats plutôt que de moyens** dans la mise en œuvre des politiques de gestion des ressources, au service de la sécurité, de la diversité et de la qualité alimentaire.

- **Assurer la complémentarité entre les fonds stratégiques européens**, et augmenter les fonds alloués au développement agricole

- **Favoriser les projets collectifs**

- **Prendre en compte les territoires difficiles**

- **Favoriser les innovations :**

  • accompagner et financer les innovations sur les exploitations notamment pour lutter contre le réchauffement climatique,
  • mettre en place un cadrage national permettant une adaptation territoriale,
  • mettre en place un plan européen d'investissement pour le développement des énergies renouvelables,
  • intensifier la politique de recherche et développement à l'échelle européenne.

- **Exclure les questions agricoles des négociations commerciales internationales.** Un traitement différencié doit leur être réservé, basé sur une complémentarité entre les grands ensembles négociateurs et sur le développement des agricultures de type familial.

Jeunes Agriculteurs
14 rue la Boétie
75008 Paris

Tél. 01 42 65 86 17 51

www.jeunes-agriculteurs.fr

@JeunesAgri

Jeunes Agriculteurs Syndicat